

Épreuve



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 8 octobre 2019 — N° 68

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---

**8 octobre 2019**

---

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **191** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la promotion et la protection de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Richard (Duplessis) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement la Semaine de la réhabilitation sociale, une initiative de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui se déroulera cette année du 14 au 18 octobre 2019;

QU'elle souligne son importance afin de favoriser la discussion, dans l'espace public, des enjeux et valeurs liés à la réhabilitation sociale;

QU'elle affirme que la réinsertion sociale est la meilleure façon de réduire les risques de récidive des personnes contrevenantes et, ce faisant, de protéger la population à long terme;

**8 octobre 2019**

---

QU'elle reconnaisse à ce titre le rôle essentiel joué par les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique, qui depuis 50 ans, privilégie une approche axée sur la réinsertion sociale, reconnue ici comme à l'étranger;

QU'elle reconnaisse également la précieuse contribution de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui, à travers ses 63 organismes communautaires et ses 2 regroupements, participe activement à la réintégration sociale et communautaire des personnes contrevenantes;

Enfin, que l'Assemblée nationale salue les efforts de tous ceux qui, souvent dans l'ombre, encadrent et accompagnent les personnes contrevenantes dans leur réinsertion sociale afin de devenir des citoyens respectueux des lois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), présente une motion concernant les présentes élections fédérales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 10 octobre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;